

**ABONNEMENTS**  
 LES ABONNEMENTS  
 sont des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
 et se paient d'avance.  
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES  
 Trois mois..... 5 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Un an..... 16 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS  
 Trois mois 6 fr., Six mois 11  
 fr., Un an 20 fr.  
 Envoyer avec la demande d'ab-  
 onnement  
 un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

**INSERTIONS**  
 LES INSERTIONS  
 sont reçues au  
 Bureau du Journal  
 du Lot  
 et  
 se paient d'avance  
 Annonces... 25 c la ligne  
 Réclames... 50 c. —  
 M. Havaat, rue J.-J. Rousseau, 3  
 MM. Laffite et Co, place de la  
 Bourse 8, sont seuls chargés  
 à Paris de recevoir les annon-  
 ces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 10 Octobre 1874

**PÉNALITÉS**

Édictées par la loi Electorale.

M. le Préfet du Lot, dans le but de prévenir le retour des scandales qui se sont produits dimanche dernier dans le canton de St-Géry, a cru devoir faire afficher un extrait de la loi électorale indiquant les différentes pénalités applicables à ceux qui portent atteinte à la sincérité du suffrage universel. Nous louons M. le Préfet de cette sage prévoyance :

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, croit devoir rappeler les principales pénalités édictées par le décret organique du 2 février 1852, sur les Elections.

MM. les Maires, Officiers de gendarmerie, devront, en cas de contravention, dresser un procès-verbal contre ceux qui violeraient les prescriptions de la loi.

ART. 36. La même peine (emprisonnement d'un an à cinq ans, et amende de 500 à 5,000 francs), sera appliquée à « tout individu qui, chargé par un électeur d'écrire son suffrage, aura inscrit sur le bulletin, un autre nom que celui qui lui était désigné. »

ART. 38. « Quiconque aura donné, promis ou reçu des deniers, effets, valeurs quelconques, sous la condition, soit de donner ou de procurer un suffrage, soit de s'abstenir de voter, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 500 à 5,000 francs. »

ART. 40. « Ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux, ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné des suffrages, déterminé un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 à 2,000 francs. »

ART. 41. « Lorsque, par attroupements, clameurs ou démonstrations menaçantes, on aura troublé les opérations d'un collège électoral, porté atteinte à l'exercice du droit électoral ou à la liberté du vote, les coupables seront punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 100 à 2,000 francs. »

Fait à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le 7 octobre 1874.

Le Préfet du Lot,  
 J. BREYNAT.

**Aux Electeurs du canton de St-Géry.**

**ELECTEURS !**

Dans le but d'influencer vos votes, on a répandu sur notre candidat, M. Depeyre, une foule de calomnies dont votre bon sens a fait justice.

Vous savez à quoi vous en tenir sur la dime, la corvée, l'augmentation du prix des messes !

Dimanche dernier, le jour-même du vote, les partisans de M. Talou ont tenté une dernière manœuvre pour vous égarer.

Ils ont placardé une affiche dans laquelle on disait que M. Depeyre était l'ennemi du suffrage universel.

Nous allons vous prouver combien cette assertion était mensongère.

Dans le numéro du 24 septembre, le *Libéral du Lot*, journal de M. Talou, citait les paroles prononcées à la tribune par l'ancien Ministre, en faveur de la liberté électorale.

Nous vous le demandons, est-ce que celui qui réclamait ainsi la liberté du vote est l'ennemi du suffrage universel ?

Ce sont les amis de M. Talou, les radicaux, qui sont les véritables adversaires de la liberté électorale.

Ne vous souvenez-vous donc plus que ce sont eux qui, après le 4 septembre, cette révolution qui a désarmé la France devant l'ennemi, ont supprimé du coup tous les élus de la nation ?

N'ont-ils pas cassé :  
 Tous les conseils municipaux,  
 Tous les conseils généraux,  
 Tous les conseils d'arrondissement ?  
 Aux fruits, on reconnaît l'arbre ; aux actes on connaît les hommes.

**ELECTEURS !**

Voulez-vous voter pour la liberté du suffrage universel, votez pour M. Depeyre, il en a toujours été le défenseur.

Voulez-vous voter pour celui qui soutient le Gouvernement du Maréchal de Mac-Mahon contre les révolutionnaires, votez pour son ancien ministre, M. Octave Depeyre.

Voulez-vous voter pour l'enfant du pays, pour celui dont la famille est originaire du canton de St-Géry, votez pour M. Octave Depeyre.

**M. DEPEYRE**

Jugé par M. Léon Valéry.

Nous reproduisons textuellement l'appréciation de M. Valéry sur M. Depeyre : ce sera notre seule vengeance :

« Nous ne dirons rien de la vie parlementaire de M. Depeyre qui commence à peine. Tout le monde le connaît. Nous sommes de ceux qui croient que son rôle est désormais marqué, parce que nous sommes sûrs de son honnêteté politique et de la sincérité de ses convictions. »

**DOIT et AVOIR**

Actif de M. Depeyre.

M. Depeyre a contribué, par sa parole, à faire donner le Pouvoir au maréchal de Mac-Mahon pendant sept ans.

Il a été son Ministre de la Justice ; C'est comme Garde des Sceaux qu'il a ordonné des poursuites contre les auteurs des crimes qui suivirent le 4 Septembre.

Dans toutes les questions capitales, comme député, M. Depeyre s'est prononcé pour les principes conservateurs.

Conscience honnête, M. Depeyre a toujours su mettre les principes de la justice au-dessus des questions des partis.

A l'occasion de l'expulsion du prince Napoléon, M. Depeyre ne voulant voir dans cette mesure qu'un principe violé, protesta avec énergie contre la mesure arbitraire qui interdisait au Prince l'entrée du territoire français.

Ajoutons que M. Depeyre fut le rapporteur de la loi contre l'Internationale ; son discours — l'*Officiel* en fait foi, — lui valut une véritable ovation.

Passif de M. Talou.

Son passif est celui de tous les candidats radicaux.

Dans toutes les circonstances, M. Talou a affirmé ses tendances révolutionnaires.

Il a voté contre les congrégations reli-

gieuses au Conseil municipal de Cahors.

Il a voté pour l'enseignement gratuit et obligatoire au conseil général en 1871.

Il a voté dans la dernière session du Conseil général pour la proposition inconstitutionnelle de M. de Verninac, et pour laquelle M. Laborie, maire de St-Cirgues, vient d'être suspendu de ses fonctions.

On le voit, ses actes sont significatifs : dans toutes les circonstances, M. Talou a affirmé des sentiments politiques que ne désavoueraient pas les partisans de M. Barodet.

**Scandales électoraux**

Nous dénonçons à l'indignation publique les manœuvres auxquelles les radicaux se sont livrés pendant la semaine qui vient de s'écouler et qu'ils essaieront de renouveler si la justice, gardienne des mœurs publiques, n'y met bon ordre. Que deviendrait la majesté du suffrage universel s'il était permis à des agents, la plupart étrangers au pays, d'en altérer par de tels actes la sincérité ?

Pendant la journée du dimanche 4 octobre, l'honnête population du canton de St-Géry a vu se produire en plein soleil les scandaleux *rastels*, si violemment reprochés par l'opposition libérale aux candidats de l'Empire. Dans plusieurs sections on tenait table ouverte, *gratuite et obligatoire* puisqu'on y entraînait de force les électeurs récalcitrants.

Ce qui faisait dire, le lundi, lorsqu'on apprit qu'il y aurait ballottage : « Voici encore une semaine qui va coûter cinq ou six mille francs aux frères et amis. »

C'est par ces manœuvres que l'on explique le ballottage qui aura lieu dimanche prochain. Lorsqu'on a appris à Cahors que M. Depeyre, l'éloquent orateur, naguère ministre de la justice sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, ne l'emportait que de deux voix sur M. Talou, on a été littéralement stupéfait, et l'on s'est demandé comment on avait pu parvenir à aveugler cette honnête population de St-Géry et la tromper sur ses véritables intérêts au point de lui faire mettre un seul instant en balance deux noms et deux hommes comme M. Depeyre et M. Talou !

Mais, que l'on se rassure : les renseignements les plus certains nous apprennent que les manœuvres employées n'auront plus le succès d'une première surprise. Dans toutes les communes la majorité pour M. Depeyre se fortifie et s'accroît dans des proportions considérables ; la revanche sera éclatante.

**Manœuvre employée à propos de la culture des tabacs.**

Parmi les plus détestables manœuvres employées par les partisans de M. Talou, nous citerons celle qui a eu lieu à l'occasion de la culture des tabacs.

M. Talou, qui ne peut disposer d'un seul pied de tabac, n'a pas craint de faire annoncer aux planteurs par ses agents, que s'il n'était pas nommé, cette culture importante serait réduite dans le canton.

Cette manœuvre a tellement indigné M. le directeur des tabacs, que ce chef de service a

cru devoir envoyer dans le canton deux employés supérieurs pour démentir ces fausses nouvelles, qui tombent sous l'application de la loi pénale.

**Un compte d'apothicaire**

Le *Libéral du Lot*, on le sait depuis longtemps, est capable de tout, même de faire danser l'anse du panier électoral.

Il prétend, contrairement aux décisions du bureau cantonal pour le recensement des votes, que la majorité non seulement n'existe pas pour M. Depeyre, mais encore qu'elle se chiffre à l'avantage de M. Talou, par 20 voix.

C'est comme chez Nicolet de plus fort en plus fort...

Voici le raisonnement du *Libéral* :

« On a trouvé dans l'urne du conseil d'arrondissement 28 Talou. Il faut lui compter ces voix ; elles lui appartiennent. »

Elles lui appartiennent si peu que, sans être sorcier, nous pouvons raconter ce qui s'est passé.

Ayant affaire à des électeurs illettrés, les agents de M. Talou auront remis deux bulletins de M. Talou, à ces électeurs. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce qu'ils aient mis leurs votes dans les deux boîtes.

Quant aux quatre bulletins de Tour-de-Faure déclarés douteux, nous répondons au *Libéral* que les bureaux électoraux sont souverains maîtres dans leur appréciation, et que leurs décisions ne peuvent être invalidées que par celle du conseil général. Jusque là nous sommes autorisés à déclarer que l'addition fantaisiste du *Libéral*, est un véritable compte d'apothicaire, et que M. Depeyre a bien réellement obtenu la majorité au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

**Révocation du receveur buraliste de Bouziès et fermeture du cabaret Moles.**

Le *Libéral du Lot* qui n'avait pas assez de louanges pour féliciter l'administration des instructions de neutralité qu'elle avait données à ses agents, jette les hauts cris parce que le receveur buraliste de Bouziès a été révoqué, et parce que le cabaretier Moles a vu son cabaret fermé.

Notre réponse sera nette :

Le receveur buraliste de Bouziès a organisé des manifestations scandaleuses et tumultueuses.

Le cabaretier Moles a sonné le tocsin pour appeler les partisans d'un candidat.

Ils ont été frappés ; c'est justice. Ajoutons que Moles n'est pas électeur...

**Courte réponse au Libéral.**

Nous avons dit et prouvé que si la pression officielle existait quelque part, c'était du côté de M. Talou.

Nous avons montré tous les petits fonctionnaires attelés au char de ce radical, éclusiers, receveurs buralistes, cantonniers, suppléant du juge de paix, devenant ses agents électoraux officiels.

Aujourd'hui, le *Libéral* veut prendre sa revanche. Il insinue qu'un contrôleur des contributions directes ne s'est pas montré sympathique à la candidature de M. Talou. Il nous apprend également que l'instituteur de Bergantny ne porte pas le candidat radical dans son cœur.

Notre réponse en deux mots, la voici : Le contrôleur en question n'est pas dans sa circonscription, il est dans sa propriété où il est élec-

teur et où il a toute liberté électorale. En un mot, il ne se sert pas de l'influence qui découle de ses fonctions en faveur de la lutte électorale.

Quant à l'instituteur désigné, son cas est différent : il est une des victimes de la coterie dans laquelle M. Talou a joué le rôle que l'on sait ; il a été expulsé brutalement de sa place d'instituteur ; il n'aime pas M. Talou, cela ne surprendra personne.

Nous demandons à ce candidat comment il explique et justifie l'action de cette nuée de fonctionnaires transformés pour lui en agents électoraux ?

**Lettre refusée par le Libéral.**

Nous recevons communication de la lettre suivante, qui a été adressée par le signataire, au journal le *Libéral du Lot* qui a refusé de l'insérer. C'est ainsi que ce journal comprend le droit de réponse.

A monsieur le Rédacteur du journal le Libéral du Lot.

Monsieur le Rédacteur,

Vous m'accusez dans votre dernier numéro de m'être immiscé dans la lutte électorale du canton de St-Géry. Ma réponse, la voici :

Je ne suis nullement fonctionnaire dans la commune de Cours; mais en revanche j'y suis marié et propriétaire, et à ce titre, j'ai le droit de désirer que ma commune soit convenablement représentée au Conseil général.

Je me serais borné à rester spectateur de la lutte électorale si elle était restée honnête et libre; mais lorsque j'ai vu que des manœuvres frauduleuses étaient employées à tromper des électeurs qui ont placé leur confiance dans ma famille et qui étaient d'autant plus susceptibles d'être égarés qu'ils sont illettrés, j'ai cru remplir un devoir de conscience en essayant de les soustraire aux manœuvres employées.

Voici le fait dont je garantis l'exactitude :

Dans le but d'enlever un suffrage à M. Depeyre, candidat conservateur, deux agents de M. Talou, se tenant dans la salle, sont parvenus à faire déposer dans la boîte du conseiller d'arrondissement le vote destiné au conseiller général. Ce fait m'a été attesté par l'électeur et par des témoins. Tout me porte à croire que la même manœuvre a été employée sur d'autres électeurs.

Ne vous étonnez donc pas, monsieur le rédacteur, si mon honnêteté s'est émue en présence de semblables procédés et si j'ai usé de mon influence pour prévenir des fraudes semblables.

Je ne vous parle pas des dîners scandaleux qui ont été offerts aux électeurs par les partisans de M. Talou. Je vous mets au défi d'établir que les mêmes moyens aient été employés par les partisans de M. Depeyre.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée,

CH. ICHES.

Contrôleur des contributions directes et propriétaire à Cours.

**Le valet de ville de Berganty.**

Rien n'y manquera : M. Talou aura toutes les pompes et tous les honneurs que l'administration réservait jadis aux candidatures officielles. On sonne les cloches en son honneur, les petits fonctionnaires locaux lui font un cortège triomphal.

Voici un des incidents de cette lutte électorale où tous les rôles sont renversés.

A Berganty, le valet de ville arrêtait les uns après les autres les électeurs qui arrivaient et les entraînait au *rastel* organisé dans une auberge de la localité.

Sous l'Empire autoritaire on interdisait aux gardes-champêtres de porter les bulletins du candidat officiel. Aujourd'hui, les mêmes agents peuvent se rendre les complices actifs des plus dangereuses manœuvres électorales.

**Le nouveau Maire de St-Géry.**

MM. les radicaux considèrent comme étrangers tous ceux qui ne professent pas leurs opinions. Pour eux, M. Depeyre, dont la mère était de Vers, dont l'oncle M. Laur a été si longtemps le juge de paix du canton, est un étranger.

Ainsi ont-ils agi envers l'honorable M. Bayre, le nouveau maire de St-Géry, lorsqu'ils ont su que, indigné des manœuvres employées par les amis de M. Talou, il s'était énergiquement prononcé pour M. Depeyre.

Ils l'ont appelé étranger, lui, le propriétaire

bienfaisant, l'homme estimable entre tous, dont chacun est heureux de prendre les conseils.

**Il n'y a qu'un étranger dans le canton de St-Géry, c'est M. Talou.**

**Encore un mensonge.**

Jamais on aura poussé plus loin que le *Libéral* l'audace du mensonge !

Voici une des dernières manœuvres de cette feuille :

— Un cousin de M. Depeyre vient d'être remplacé au Conseil général de Tarn-et-Garonne, par M. Arnaud, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse.

— Le cousin de M. Depeyre, qui porte le même nom que son parent, appartient au parti républicain.

— M. Arnaud, au contraire, est un conservateur résolu, un partisan déclaré du maréchal de Mac-Mahon.

Vite, le *Libéral* d'imprimer en gros caractères, à l'adresse des électeurs du canton de St-Géry, que le canton de Montpezat vient de préférer M. Arnaud, candidat libéral, à M. Amédé Depeyre, candidat révolutionnaire.

— C'est tout le contraire qu'il fallait écrire !...

Peut-on, nous le demandons, se jouer avec plus de cynisme de la bonne foi publique ?

**Election de M. Dols.**

M. Dols vient d'être élu par 842 suffrages contre 652 obtenus par M. Dilhac, son concurrent.

M. Dilhac, on le sait, était l'*aller ego* de M. Talou ; c'est la main dans sa main que ce candidat a fait sa tournée électorale.

L'échec de M. Dilhac est significatif, et l'on est en droit de se demander si le plus grand nombre de voix obtenues par M. Talou ne provient pas de l'action dissolvante du cabaret.

Nous sommes heureux du succès de M. Dols, dont les convictions conservatrices sont connues.

Nous sommes heureux de ce succès qui est en quelque sorte un hommage que le canton a rendu à une des familles les plus honorables de la circonscription.

Nous aimons à rappeler que le père de M. Dols a été pendant de longues années représentant de ce canton au conseil d'arrondissement.

**Le protecteur et le protégé.**

M. Léon de Malleville, le protecteur de M. Talou, aurait dû exercer également son influence en faveur de son protégé de Caussade.

Ce protégé a reçu la plus belle veste que l'on puisse imaginer.

Malgré le beau discours de M. Léon de Malleville, M. Pélissier de Rouzas, un radical, a obtenu à Caussade 1,432 voix, contre 2,038 données à M. Prax-Paris, candidat conservateur.

Quel funeste augure pour le candidat radical de St-Géry !

**Réponse au Républicain du Lot.**

Le *Républicain du Lot* raconte que des agents électoraux ont répandu au moment de l'élection, dans la commune de Pradines, des photographies du prince impérial, et que ces agents se disaient autorisés par M. le Préfet du Lot.

Nous nous étonnons d'autant plus de cette insinuation calomnieuse que M. Relhié, le candidat malheureux, et l'inspirateur du *Républicain*, était venu informer M. le Préfet de ces rumeurs, en ajoutant qu'il n'en croyait pas un seul mot.

Nous sommes autorisés à dire que M. le Préfet a sommé M. Relhié de lui amener les agents en question, afin qu'ils reçussent le démenti qu'ils méritaient.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, M. Relhié n'a nullement répondu à cette sommation.

A ce sujet, que l'on nous permette de rappeler une petite histoire des plus édifiantes : à l'époque où l'on dénonçait les comités bonapartistes, le *Libéral du Lot* avança que M. le Préfet ne surveillait nullement l'action de ces dangereux comités.

M. le Préfet du Lot fit appeler l'imprimeur du journal et lui demanda de lui faire connaître les comités existants.

Voici quelle fut la réponse de cet industriel :

« Je ne connais, dit-il, aucun comité bonapartiste, et le petit article que vous me signalez m'est venu directement de Paris. » M. le Préfet lui répondit : « Si vous n'avez aucun comité bonapartiste à me signaler, je puis vous apprendre qu'en revanche il existe des comités radicaux parfaitement organisés, les membres qui le composent, le nom du président, et les jours de réunion me sont connus. »

Voilà comment on entend la vérité dans le parti radical. Après cela, il faut tirer l'échelle.

Un mot pour en finir avec le *Républicain* : nous nous étonnons d'autant plus de l'extrême susceptibilité du journal de M. Relhié, que ce candidat n'ignore pas qu'un procès-verbal a été rédigé dans la commune de Pradines contre un propriétaire de cette localité, qu'il connaît très-bien, et qui a été jusqu'à menacer un électeur récalcitrant, parce qu'il avait voté pour le candidat conservateur.

Il faut avouer que les procédés sont raides dans l'école rouge.

Ainsi que nous l'avons appris à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, et d'après nos dépêches particulières de Paris, les conservateurs ont gagné une quarantaine de sièges dans les élections pour les conseils généraux. Nous persistons à dire, néanmoins, que rien de tranché, rien de caractéristique n'est sorti de l'ensemble des scrutins, et que les diverses nuances du parti conservateur encouragées par un premier avantage, ont pour devoir absolu et rigoureux d'oublier leurs divergences pour se rallier autour du maréchal de Mac-Mahon en ajournant les solutions définitives.

Cette politique de conciliation et d'apaisement qui s'adresse à tous les hommes de bonne volonté, est indispensable au sein de l'Assemblée nationale. Il faut que les esprits trop ardents se calment, et que les fidélités dynastiques cèdent patriotiquement aux exigences d'une situation qui deviendrait périlleuse si, par malheur, les lois constitutionnelles réclamées par le maréchal Mac-Mahon, n'étaient pas votées dès le début de la prochaine session de l'Assemblée nationale.

La signification du mouvement électoral de dimanche dernier ne doit être considérée que comme une invitation, ou plutôt comme un ordre impérieux aux conservateurs de ne pas se combattre quand ils ont un terrain commun sur lequel l'accord est facile.

L'ensemble des élections qui ont eu lieu dans la moitié de la France pour le renouvellement des conseils généraux n'accuse aucune tendance très marquée dans un sens ou dans l'autre. Les républicains se flattent d'une victoire ; les bonapartistes se félicitent ; les conservateurs libéraux ne se plaignent pas. Tout d'abord, les républicains ont poussé des cris d'enthousiasme, mais les premiers résultats, qu'on s'était empressé de leur transmettre, ont été démentis par les autres qu'on s'était abstenus de leur adresser par le télégraphe.

**On lit dans le Pays :**

Les élections offrent, à en juger par les résultats connus, une physionomie qui n'est pas très différente de celle qu'avaient antérieurement les conseils généraux.

Le *Pays* annonce, ensuite, avec une approbation légitime, que le prince Charles Bonaparte a été nommé en Corse contre le prince Napoléon. Le parti impérialiste n'a jamais été aussi habile et aussi bien inspiré qu'en cette circonstance : Il a repoussé avec indignation un ambitieux, un athée, un mauvais soldat, un traître à sa famille, un partisan des doctrines impies et criminelles de la pire révolution.

**On lit dans la Presse :**

Il ne nous semble pas que jusqu'à présent la balance des forces conservatrices et républicaines se soit sensiblement déplacée. Les républicains ont conservé dans la plus grande partie des villes leur supériorité numérique. En revanche, les campagnes semblent être demeurées encore rétives à leur action. De nombreux candidats conservateurs ont triomphé dans des circonscriptions où le zèle de leur adversaire leur avait préparé de longue main

candidatures rivales. C'est ainsi que nous devons signaler les élections de M. le baron de Chabaud-Latour fils dans le Cher, et de M. le général Pélissier dans la Haute-Marne.

Plusieurs députés de la majorité ont également affronté avec succès l'arène électorale. M. Serph a été élu dans la Mayenne, M. de Sagny dans la Loire, M. des Rotours dans le Nord.

En résumé, d'après les classifications qui ont été faites, sur 314 élections dont le résultat nous est connu, au moment où nous écrivons ces lignes, les conservateurs de toutes nuances ont obtenu 188 sièges aux conseils généraux.

Quatre légitimistes ont été élus contre des républicains dans les cantons d'Organ et de Tarascon (Bouches-du-Rhône), de Seilhac (Corrèze) et de Conches (Eure).

A Châteaudun, M. Amédée Lefèvre-Pontalis, est battu par M. Moisant, républicain ; — à Niort, M. Monnet, député des Deux-Sèvres, est battu par M. Antonin Proust ; — à Lannion, M. Depasse, député des Côtes-du-Nord et président du conseil général, cède son siège à M. Laberre ; — au Mans, M. Vétillard, député de la Sarthe, est battu par M. Rubillard, maire révoqué.

Voici une liste d'autres députés battus :

Conservateurs	Républicains
De Champagny	Girerd
De la Roche-Aymon	Lherminier
Maurice	Millaud
Courbet-Poulard	Lefèvre

M. le duc d'Aumale est nommé dans l'Oise.

Mans le Pas-de-Calais, M. Martel, l'un des chefs du centre-gauche, l'a emporté sur M. Dussossoy, bonapartiste.

Dans le Nord, M. Maurice est battu par le candidat républicain.

Dans la Charente-Inférieure, il y a ballottage entre M. le marquis de Dampierre, légitimiste, et M. Boffinton, bonapartiste. M. Bethmont, républicain, n'est point nommé, mais sur ses deux concurrents, l'un est républicain et son succès paraît assuré. Tous les conseillers sortants bonapartistes sont réélus. Deux conseillers républicains ne sont point renommés.

Dans la Corrèze, le général Billot, républicain, l'a emporté sur son concurrent Chauvinat. Dans les Deux-Sèvres, M. de La Rochejaquelein est élu contre le candidat républicain.

Dans la Dordogne, tous les candidats conservateurs ont passé. MM. Pierre et Alfred Magne étaient du nombre.

Dans l'Eure, on connaît déjà sept conseillers bonapartistes, quatre légitimistes, deux orléanistes et un républicain.

M. de Soubeyran, dans la Vienne, est élu contre un conservateur et un républicain.

Dans la Gironde M. Jérôme David et trois conservateurs, remplacent quatre radicaux.

M. Baragnon est élu à Villeneuve-les-Avignon.

M. René-Brice, républicain, est élu dans l'Ille-et-Vilaine.

M. Margaine, républicain, dans la Marne.

M. de Quatrebarbes, ultra-légitimiste, dans la Mayenne.

M. Jules Ferry, radical, dans les Vosges.

M. Lepère, radical, dans l'Yonne.

M. René Goblet, radical, dans la Somme.

L'un des radicaux les plus accentués de l'Assemblée, M. Lefèvre, a échoué dans les Alpes-Maritimes ; un autre député de la gauche avancée, M. Mestreau, est battu dans la Charente.

Tous ces résultats sont confus et contradictoires. De quel côté nous viendra donc la lumière ?

Que l'Assemblée nationale soit résolue et unie ! Que le maréchal Mac-Mahon montre une vigueur nécessaire, dans les limites légales ! Le peuple français, cela est manifeste, marche dans l'ombre ; il ignore sa voie ; la majorité des électeurs, incertaine et anxieuse, prêtant l'oreille à tous les discours, vote à tort et à travers sans trop savoir ce qu'elle fait et en essayant de faire pour le mieux. Dans une telle situation c'est par le rapprochement des divers éléments conservateurs de l'Assemblée, c'est en même temps par la ferme attitude du maréchal de Mac-Mahon que la France peut être sauvée ; car, au moment où Dieu donne à la France une splendide récolte, nous sommes à la veille des plus grands événements politiques qui peuvent rendre stérile ces discussions, étouffons les souvenirs avancés, rallions-nous sans arrière-pensée autour de Mac-Mahon, nous verrons ensuite ce qu'il convient de faire en commun et le mieux possible.

Informations

Lettre du Czar à don Carlos

La lettre du Czar à don Carlos a soulevé d'indignation certaines feuilles privilégiées et dévouées quand même à la politique et à la personne du prince de Bismarck. A Vienne, la *Nouvelle presse libre*, organe ultra-allemand, n'a pas su modérer son irritation. Jusqu'ici, ce journal s'était étudié à mettre en relief la cordialité existant entre la nation russe et la nation allemande. Il est donc curieux de constater aujourd'hui les dénonciations furieuses auxquelles il se livre :

« Nous avons cru jusqu'ici, dit le journal viennois, que la Russie n'attendait que l'occasion favorable pour suivre l'exemple des autres puissances qui ont reconnu le gouvernement du maréchal Serrano et condamner l'insurrection carliste comme une insurrection factieuse. Mais, après la publication par la *Gazette officielle* du prétendant de la lettre du czar, on ne peut mettre en doute les projets de la cour et du cabinet moscovites. Dire au chef des bandes de brigands montagnards qu'on regrette de voir l'Espagne perdre la place qui lui est due dans la famille des nations européennes, exprimer l'espoir que bientôt les épreuves de la Péninsule arriveront à leur terme, n'est-ce pas se déclarer en faveur de la cause de don Carlos? Le prétendant a donc trouvé enfin un protecteur platonique, un allié en Europe; et cet événement politique aura son influence en dehors de la sphère espagnole.

« Nous savions, depuis longtemps que le comte de Chambord était et est toujours le candidat russe au trône de France; nous savons aujourd'hui que le gouvernement de Saint-Petersbourg a les mêmes préférences pour le prétendant bourbonien en Espagne. Oui, toute l'Allemagne est convaincue, à l'heure présente, de l'ultramontanisme furibond et le jésuitisme fanatique ont trouvé dans l'autocrate de toutes les Russies un puissant protecteur. »

La conclusion de cette diatribe n'est ni moins violente, ni moins expressive; c'est un cri de colère allant jusqu'à la fureur :

« La lettre du czar, continue la *Nouvelle Presse libre*, ne doit laisser aucune illusion à l'endroit des entrevues impériales qui eurent lieu il y a deux ans; elle ouvre devant nous une perspective menaçante, grosse de terribles éventualités. Que les puissances qui ne veulent point transiger avec l'ultramontanisme et ses alliés se préparent donc à faire obstacle aux projets de la Russie, qui vient de jeter le masque. »

Le *Morning Post* du 23, estime que le protectorat imposé avec ostentation par la Prusse à l'Espagne et les attaques continuelles de la presse berlinoise contre la France ont déterminé la cour de Saint-Petersbourg à poser des limites à l'influence prussienne.

« Nous ne doutons pas, dit le *Morning Post*, et nos correspondances espagnoles confirment notre impression, nous ne doutons pas, disons-nous, que l'Allemagne, en protégeant le gouvernement de Madrid, ait sa pensée intime. Nous ajouterons que l'indépendance de langage de la presse allemande finira par faire naître en Europe un sentiment tout autre que d'admiration. »

Comme on peut s'en convaincre, la réaction à laquelle devait nécessairement s'attendre le prince de Bismarck commence à se manifester aujourd'hui en Europe, et sa politique ne nous paraît plus être à l'abri de certains échecs.

Les correspondances de Londres signalent un bruit qui, s'il venait à se vérifier, ne causerait pas en Angleterre une émotion moins vive que celle de la conversion de lord Ripon. On parle de la conversion du duc de Northumberland. Des gens sérieux et dignes de foi affirment qu'il a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique par Mgr l'évêque de Beverlay.

Une dépêche de Munich annonce que la conversion de la reine mère de Bavière, au catholicisme, aura lieu le 15 octobre, jour, anniversaire de sa naissance.

Une dépêche de Stettin, 5 octobre, annonce qu'une perquisition a été faite, le 4, à Nassembende par le juge d'instruction, en vertu d'un arrêt du tribunal de Stettin, chez M. le comte d'Arnim, ancien ambassadeur d'Allema-

gne à Paris. A la suite de cette perquisition, M. le comte d'Arnim a été arrêté.

L'arrestation de M. d'Arnim et les perquisitions opérées chez lui sont motivées, dit-on, par le fait, dont il est gravement soupçonné d'avoir dissimulé et détourné des papiers qui lui avaient été confiés.

Les forts que l'on construit sur la rive gauche du Rhin, près de Strasbourg, sur le plateau situé entre Lingolsheim et Reichsteet, et qui porteront les numéros 2 et 7, seront achevés à la fin de l'année. Ils peuvent déjà être mis en état de défense, mais les travaux de l'intérieur ne le sont pas encore.

Chronique locale

et méridionale.

UN DERNIER MOT

AUX ÉLECTEURS DU CANTON DE ST-GÉRY.

La lutte a été vive et ardente entre les deux candidats pour le Conseil général, M. Octave Depeyre et M. Léon Talou. Les forces des deux camps ont été à peu près égales; la victoire a été chaudement disputée, et aucun des deux concurrents n'a pu être élu, au scrutin du 4 octobre. Une lutte suprême et définitive va s'engager Dimanche prochain.

Pour faire un dernier appel aux électeurs du canton de St-Géry, mettons ici de côté toute polémique irritante et de récrimination. Plaçons-nous au-dessus des passions politiques; élevons-nous dans la sphère sereine de la vérité et raisonnons avec calme, au point de vue des véritables intérêts des populations.

M. Octave Depeyre est un enfant du Lot; il est né à Cahors, et il appartient à une famille qui tient depuis longtemps dans notre pays un rang élevé et honorable. M. Octave Depeyre est un homme supérieur et distingué par son intelligence, par sa science, par la dignité de sa conduite.

Député de la Haute-Garonne, naguère Ministre de la Justice, il occupe une haute position et il a une grande influence à l'Assemblée nationale et dans les régions gouvernementales. Cette influence ne pourra que se maintenir et se développer, lorsque l'Assemblée aura organisé par des lois constitutionnelles les pouvoirs et le gouvernement du maréchal MacMahon.

Si M. Depeyre est élu Conseiller général, il ne pourra manquer de se faire un honneur et un devoir de se servir de ses talents et de son puissant crédit, pour rendre de nombreux et d'importants services à notre Département et particulièrement aux diverses Communes du canton de St-Géry.

En considérant sous ces divers aspects la situation des deux concurrents, on ne saurait mettre en parallèle M. Talou avec M. Depeyre.

Électeurs du canton de St-Géry, ces considérations sont claires et précises: elles doivent prédominer au-dessus des discussions passionnées et de l'esprit de parti, pour déterminer votre vote en faveur de M. DEPEYRE.

LA RÉDACTION.

ELECTIONS DU 4 OCTOBRE

Conseil d'arrondissement.

Arrondissement de Cahors.

Canton de Cahors (nord).

Inscrits, 2860. — Votants, 2027.

M. Clary, 1926 voix, élu.

Voix perdues, 101.

Canton de Lauzès.

Inscrits, 2139. — Votants, 1213.

M. Capmas, 1088, élu.

Voix perdues, 120.

Canton de Lalbenque.

Inscrits, 3137. — Votants, 1699.

Layette, 2042 voix, élu.

Lefranc, 537.

Canton de Luzech.

Inscrits, 3,912. — Votants, 2,404.

M. Hocquet, 1,121.

M. Bergon, 1,253, élu.

Canton de St-Géry.

Inscrits, 1,689. — Votants, 1,562.

M. Dols, 842 voix, élu.

M. Dilhac, 652.

Canton de Montcuq.

Inscrits, 3,107. — Votants, 2,197.

M. Irissou, 2,197, élu.

Arrondissement de Figeac.

Canton de Figeac (ouest).

M. Couybes, 1,980 voix, élu.

Canton de Lacapelle.

M. Mages, 2,434 voix, élu.

Canton de Livernon.

M. Trémoulet, 1,914 voix, élu.

Canton de Latronquière.

M. Laroussilhe, 1,743 voix, élu.

Arrondissement de Gourdon.

Canton de Gourdon.

Inscrits, 3,514. — Votants, 2,401.

M. Vialle, 1,860 voix, élu.

M. Dambert, 508.

Canton de Payrac.

Inscrits, 1,961. — Votants, 1,579.

M. Delmas, 856 voix, élu.

M. Cavarroc, 721.

Canton de Labastide-Murat.

Inscrits : 2,244. — Votants : 1,353.

M. Guyot de Camy, 1,269 voix, élu.

Canton de Souillac.

Inscrits : 2,978. — Votants : 2,281.

M. Pémézac, 2,207, élu.

Voix perdues, 75.

Canton de Vayrac.

Inscrits : 2,353. — Votants : 1,428.

M. Bourdarie, 1,355 voix, élu.

M. Normand, agrégé d'histoire, professeur au collège de Blaye, est nommé professeur d'histoire au Lycée de Cahors.

Nous annonçons avec plaisir que le jeune Guéguen, ancien élève du Lycée de Cahors et fils de M. Guéguen, directeur du télégraphe dans notre ville, vient d'être reçu à l'école militaire de Saint-Cyr.

Le sieur COLONGE, propriétaire du *Café de Bordeaux*, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il reprendra son établissement à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Comme par le passé, il ne négligera rien pour mériter ses préférences.

Notre compatriote M. Bourdarie, supérieur du grand séminaire d'Albi, vient d'être nommé deuxième assistant du supérieur général de la Congrégation de la mission et directeur général des Filles de la Charité.

On lit dans le *Journal de l'Aveyron* :

Les vendanges ne sont pas encore terminées dans le vignoble de Marcillac; les espérances d'une bonne année ont été outre-passées et beaucoup de propriétaires ont eu à faire une seconde récolte, faute de vaisselle suffisante; il a fallu attendre que la fermentation fût accomplie pour dégager une partie des cuves et les remplir encore. La vendange se fait partout dans de très-bonnes conditions, aussi espère-t-on que la qualité sera en rapport avec la quantité. Les prix cependant sont encore assez fermes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 septembre au 9 octobre 1874.

Naissances.

Bardon (Elise), rue de Halle. — Moncoutié (Jeanne) rue Casserie. — Laurent (Frédéric), rue Fénelon. — Joly (Jacques-Gorges), boulevard nord. — Miquel (Jean), naturel rue Chanterrie. — Labro (Lucien), rue Ste-Barbe. — Alazard (Marie), rue Combarieu. — Barry (Marie), à Bégous. — Renucci (Antoinette-Joséphine-Caroline), rue des Pénitentes. — Bec (Paul), rue St-Urcisse. — Sors (Ida-Anna), rue Donzelle.

Mariages.

Meyniel (François-Marie), et Gaucher (Marie). — Louès (Paul-Valentin), et Falguières (Virginie). — Paillac (Victor), et Vincent (Antoinette).

Décès.

Veyrac (Marie), 11 ans grande Chartreuse. — Ramel (Augustine), 20 mois, Cavanès. — Bélibens (Germain), 49 mois rue St-James. — Claret (Jeanne-Marie), 47 ans, Petit Versailles. — Andral (Henri-Etienne), 2 ans boulevard nord. — Ferby (Jean-Baptiste), 71 ans. — Capmas (Joseph), 82 ans. — Cagnac (Gabrielle-Angèle) 8 jours, rue Donzelle. — Frézals (Jean-Pierre), tailleur d'habits 60 ans, (Hospice). — Castanet (Adèle), ménagère 51 ans rue St-James. — Massip (Françoise), 6 mois, à Cavanès. — Foubert (Gustave-Charles), 5 mois, St-Georges. — Toyssier (Anne-Gabrielle-Thérèse), 3 ans 1/2 rue Fondue-Haute. — Boutet (Françoise), ménagère 23 ans à Regourd.

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
11 Diman.	s François B.	
12 Lundi.	s Zénaïs.	L'Hôpital-St-Jean, Castelnau.
13 Mardi.	s Spérie.	
14 Merccr.	s Edouard.	
15 Jeudi.	s Calix.	Figeac.
16 Vend.	s Thérèze.	Prayssac.
17 Samedi	s Ambroise.	Montcabrier, Vayrac, Vigan.

☉ D. Q. .... le 2, à 1 h. 29 du soir.  
 ☽ N. L. .... le 10, à 10 h. 32 du matin.  
 ☽ P. Q. .... le 18, à 1 h. 20 du soir.  
 ☽ P. L. .... le 25, à 7 h. 11 du matin.

Périgée, le 24. — Apogée, le 11.

Pour la chronique locale, A. Layou.

ESPAGNE

L'Agence Havas a reçu les dépêches suivantes :

Santander, 5 octobre, soir (voie d'Angleterre). — D'après des lettres particulières et des journaux de Santander, une révolte aurait éclaté dans le camp des carlistes. A Durango, don Carlos aurait été blessé sérieusement par les mutins.

Les malles de France ne sont pas arrivées depuis quatre jours.

Santander, 5 octobre, soir (voie d'Angleterre). — La nouvelle circule ici que don Carlos serait grièvement blessé. Il aurait reçu une balle dans l'estomac.

Les dépêches ci-dessus ne sont pas confirmées, mais elles ne sont pas démenties au moment où nous écrivons ces lignes. Les lettres que nous recevons de Paris disent seulement qu'on n'ajoutait aucune créance aux rumeurs venues de Santander.

Bourse de Paris.

Paris, 9 octobre 1874.

Rente 3 p. %	62,20
— 4 1/2 p. %	89,25
— 5 p. %	99,20

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1648. — 26 septembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Les décors du nouvel Opéra. — La nuit porte conseil, nouvelle par Jean Jacques. — Nos gravures : Inauguration de la statue de M. le marquis Chasseloup-Laubat; — Le Yom-Kippour ou jour de grand pardon; — La Manufacture des tabacs; le tabac à priser; — Le nouveau Temple protestant de l'avenue de la Grande-Armée; — Viller neuve-sur-Yonne. — Revue littéraire. — Revue financière de la semaine. — Courses du bois de Boulogne. — Revue comique du mois, par Bertall. — Les Théâtres. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le clavier transpositeur de MM. Pleyel, Wolff et Co.

Gravures : Inauguration de la statue de M. de Chasseloup-Laubat, à Marennes. — Atelier de peinture des décors du nouvel Opéra, au palais de l'Industrie. — Célébration du Yom-Kippour, ou grand Pardon des Juifs, à la synagogue de la rue Notre-Dame de Nazareth. — *Colombe*, d'après le tableau de M. Chaplin. — La Manufacture des tabacs : lavage méthodique; — Salle de rapage; — Presses de lavage. — Paris : le nouveau Temple protestant de l'avenue de la Grande-Armée. — La France pittoresque : Villeneuve-sur-Yonne. — Revue comique du mois, par Bertall (8 sujets). — Nouveau clavier transpositeur de MM. Pleyel Wolff et Co. — Echecs. — Rébus.

Annonces

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunelière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 62,749.

**HYDROPIE RÉTENTION.** — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnés par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. 6

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c., de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

**LE GLOBE**

C<sup>e</sup> Anonyme d'Assurances et de Réassurances à Primes fixes Contre l'Incendie

l'explosion de la foudre, de la vapeur, du gaz et le chômage en résultant

Constituée d'après la loi du 27 juillet 1867

AU CAPITAL DE 1,000,000 DE FRANCS, PORTÉ A

SIX MILLIONS

Par délibération de l'Assemblée générale du 18 mai 1874

Siège social : 59, rue de Provence, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le marquis HERYÉ DE CANISY, propriétaire, à Paris ;

Th. GAUTHIER, O<sup>\*</sup>, anc. sous-préfet, à Paris ;  
Ch. CAILLOUÉ, propriétaire, à Paris ;  
L. JOUAS, propriétaire, à Maisons-Alfort ;  
F. VIÉJO, propriétaire, à Paris.  
Censeur, M. J. DREVET, O<sup>\*</sup>, architecte, exp. près le Conseil de préfecture de la Seine.

Directeur général, M. Ch. ROUSSELLE, anc. repré. à Paris de diverses sociétés d'assurances.

ÉMISSION PAR SÉRIES FACULTATIVES de 10,000 actions nominatives de 500 fr. libérées de 125 fr. (Jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

Versements : 25 fr. en souscrivant. 50 fr. à la répartition. 50 fr. du 15 déc. au 15 janv. 1875.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE du 12 au 24 octobre

Chez MM. MOXHET, et C<sup>e</sup>, Banquiers, 56, rue de la Victoire, Paris.

A partir de la répartition, les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Les coupons seront payables les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, au Siège social, et dans les principales villes de France et de l'étranger, chez les Représentants de la Compagnie.

On connaît les bénéfices considérables réalisés par les Compagnies d'Assurances contre l'incendie, et chaque jour voit s'augmenter le nombre de personnes qui apprécient et recherchent leurs actions ; aussi celles-ci ont-elles atteint une plus-value considérable, et se vendent-elles huit, dix et jusqu'à quinze fois le prix de leur émission. Il est juste de dire que les dividendes que distribuent ces Compagnies s'élèvent, en général, de 20 à 200 0/0 du capital versé ; c'est donc toujours une bonne fortune que de pouvoir s'intéresser à une grande Compagnie, au moment de l'émission de ses Actions, c'est-à-dire alors qu'elles ont toute leur carrière de hausse à parcourir, qu'elles n'ont encore enrichi personne :

les occasions sont rares. En ce moment a lieu l'émission à 10,000 Actions de la C<sup>e</sup> LE GLOBE avec les améliorations nombreuses qu'apporte cette Compagnie, et l'exploitation d'une nouvelle branche d'Assurances, le *Chômage résultant de l'Incendie*, il n'est pas douteux que la Souscription aura un succès complet.

**Vals.** — Sources : *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolotte, Magdelaine, Dominique.* Les expéditions directes se font par caisse, de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 frs. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche)*. — Détail dans toutes les villes.

**CONSTIPATION**

Méitez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. SEULE la *PODOPHYLLE COIRRE* ne purge pas et guérit radicalement. Pharmacies, ou 24 rue du Regard, Paris. 3 francs pour recevoir franco.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

**AU PETIT S<sup>T</sup>-THOMAS**  
GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS  
27, 29, 31, 33, et 35, r. du Bac, et 25, r. de l'Université  
PARIS

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de CAHORS qu'elles trouveront chez le Représentant du PETIT SAINT-THOMAS dans cette ville, dont l'adresse ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des OPÉRATIONS CONSIDÉRABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'ils ont traitées pour cette saison.

LES PRIX DE VENTE SONT RIGOREUSEMENT LES MÊMES QU'À PARIS

REPRÉSENTANTS : MM. PETIT et BONNET, rue du Parc, à Cahors.

Envois franco à partir de 25 francs.

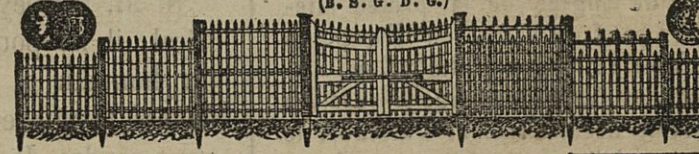
**FABRIQUE**  
DE  
CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE  
Spécialité d'Articles pour Homme  
**J. JOLIVET**  
CHEMISIER, rue des Chaines, 15, à PÉRIGUEUX.

**ERNEST FOUBERT**  
M<sup>en</sup>-Dentiste de Paris.  
Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.  
Établi à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1<sup>er</sup>

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIERS ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales ; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (P. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. USINE au port de la Soubie LA BASTIDE-BORDEAUX

CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. Écrire franco. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

**EN VENTE**  
Chez GIRMA, CRAYSSAC et chez tous les libraires DE CAHORS

**l'Anathème bien reçu**  
Brochure in-8°  
Par M. l'abbé AUGUSTIN SERRES, professeur au Petit Séminaire de Montfaucon.  
Prix : 50 centimes.

Chez les mêmes libraires  
**La France et son Drapeau**  
du même auteur.  
Prix : 1 fr. et rendu franco 1 fr. 25 cent.

**La Veloutine**  
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salubre sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur et une beauté naturelles. Ch. FAX, inventeur, 9, r. de la Paix, PARIS

Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues 1 fr. 50 c. la boîte.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

**SINGER**  
Une Année de Crédit  
Par Versements Mensuels ou 10 0/0 au Comptant  
MACHINES A COUDRE  
Véritables "SINGER" de New-York  
PARIS, 94, Boul. Sébastopol, 94  
Succursales : LYON, LILLE, ROUEN  
Prospectus et Échantillons franco.

A Cahors, CANGARDEL 4<sup>me</sup>, fils aîné, seul dépositaire dans le département.

EAU MINÉRALE NATURELLE  
**VICHY**  
Sources de l'Etat. Applications en médecine :  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.  
HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.  
Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre.  
EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

**M<sup>me</sup> LINON**  
FLEURISTE  
rue du Lycée, à Cahors  
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives ; Feux d'artifices ; Lanternes vénitienne en tous genres.

VÉRITABLE  
**BÉNÉDICTINE**  
LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP



Cette célèbre liqueur, si appréciée du public qu'elle figure aujourd'hui sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs, soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la véritable Liqueur *Bénédictine*, qui doit toujours porter sur l'étiquette du bas la signature du Directeur-Général. A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inf<sup>re</sup> — France).  
Dépôts à Cahors : chez M. Lutz, confiseur ; M. Guiraud, confiseur.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.  
A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.